

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



*Association Agrée pour la Pêche et
La Protection du Milieu Aquatique
Du Bas Salat*

Vendredi 10 février 2023
Local AAPPMA – Salies-du-Salat

Participation à l'assemblée générale

- **Présents :**
 - 14 pêcheurs
 - Joëlle Gaillard, 1^{ère} adjointe, à la mairie de Cassagne
 - Elle offre à l'AAPPMA une boîte de chocolats réalisés par un chocolatier, de la part de la commune

- **Excusés :**
 - Jean-Bernard Portet, maire de Roquefort-sur-Garonne
 - Jacqueline Montégut-Prévautel
 - Patrice Montégut

Assemblée générale - 10/02/2023

PRÉAMBULE

année 2022 – 3^{ème} année consécutive perturbée

- En 2022, l'exercice de la pêche a été perturbé par :
 - L'épidémie de COVID-19
 - La guerre en Ukraine
 - Le prix du carburant
 - La hausse des prix

Assemblée générale - 10/02/2023

ORDRE DU JOUR

- Élection de nouveaux membres au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Deux membres actifs de l'AAPPMA souhaitent devenir administrateurs de l'AAPPMA

- Jean-Pierre Dallié et Laurent Didier sont membres actifs de l'AAPPMA du Bas Salat, en 2022 et 2023
- Ils sont candidats pour rejoindre le conseil d'administration de l'AAPPMA, qui compte actuellement 9 membres

Assemblée générale - 10/02/2023

Résultat du vote

- Jean-Pierre Dallié et Laurent Didier sont élus, à l'unanimité, au conseil d'administration

Assemblée générale - 10/02/2023

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Le poste de secrétaire est vacant

- Jacqueline Montégut-Prévautel a démissionné du poste de secrétaire, sans quitter le conseil d'administration
- Laurent Didier nouvel administrateur présente sa candidature au poste de secrétaire

Assemblée générale - 10/02/2023

Résultat du vote

- Laurent Didier est élu, à l'unanimité, secrétaire de l'AAPPMA du Bas Salat

Assemblée générale - 10/02/2023

Le conseil d'administration de l'AAPPMA du Bas Salat est désormais le suivant

- **Président : Philippe HUILLET**
- **Vice-président : Francis SOUQUET**
- **Secrétaire : Laurent DIDIER**
- **Trésorier : Jean-Pierre PICAUDÉ**
- **Trésorier adjoint : Henri BORDES**
- **Administrateurs :**
 - Guy ANGLADE
 - Jean DALLIÉ
 - Patrick DARROUSSAT
 - Joël DUMONT
 - Jacqueline MONTÉGUT-PRÉVAUTEL
 - Philippe VAILLANT

Assemblée générale - 10/02/2023

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

En 2022, le nombre de ventes de l'AAPPMA est en hausse de 7,19 % par rapport à 2021

Année	Carte interfédérale personne majeure	Carte annuelle personne majeure	Carte annuelle personne majeure offre d'automne	Carte annuelle promotionnelle découverte femme	Carte annuelle personne mineure + parrainages	Carte annuelle découverte -12 ans + parrainages	Carte hebdomadaire	Carte Journalière	Timbre halieutique	Total
2014	352	45	0	29	79	188	24	77	6	800
2015	232	32	0	14	38	67	8	17	3	411
2016	75	14	0	4	26	68	7	12	1	207
2017	99	20	0	7	27	57	11	28	5	254
2018	108	23	1	17	24	52	7	30	1	263
2019	130	29	1	12	20	51	8	17	2	270
2020	113	23	0	15	23	51	10	30	2	267
2021	134	28	4	17	25 + 1	33 + 3	6	26	1	278
2022	159	20	3	16	26	47	11	16	0	298

- Ventes : 278 => 298, soit + 7,19 %
 - 172 ventes « volontaires » à l'AAPPMA, soit 57,7 % des ventes
 - 126 ventes via l'OFT de Salies-du-Salat, soit 42,3 % des ventes

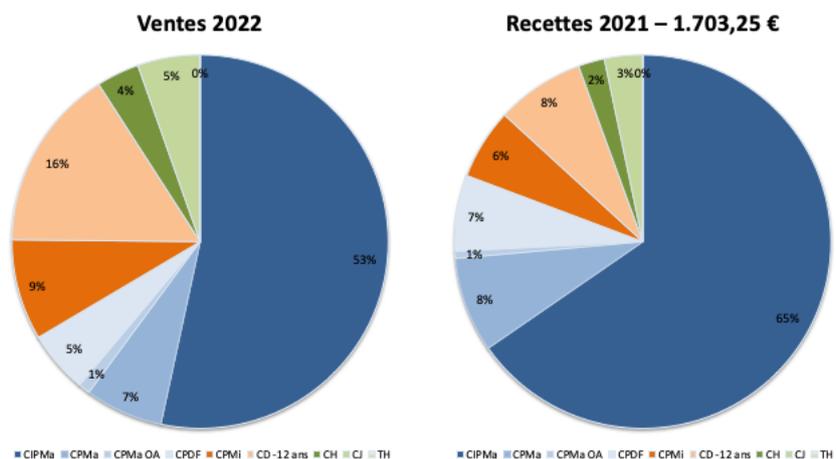
Ventes en hausse par rapport à l'année précédente

Existence de ventes de cartes « papier » par la Maison Ducois

Assemblée générale - 10/02/2023

- 294 pêcheurs en 2022
 - 1 pêcheur a acheté 3 cartes de pêche
 - 2 pêcheurs ont acheté 2 cartes de pêche

Les cartes annuelles adultes 66 % des ventes pour 81 % des recettes



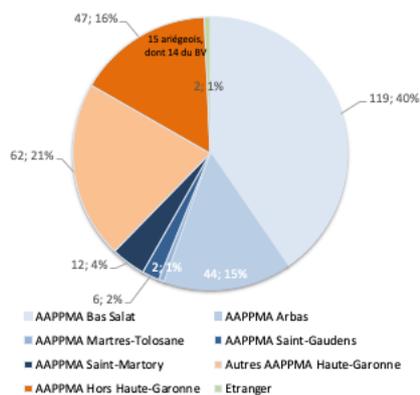
• Recettes part AAPPMA : 1.571,75 € => 1.703,25 €, soit + 8,37 %

Assemblée générale - 10/02/2023

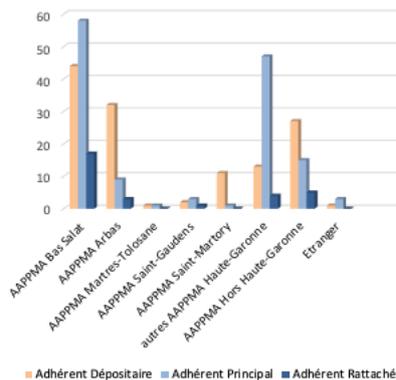
- Bleu : cartes adultes
- Orange : cartes jeunes
- Vert : cartes temporaires

59% des ventes 2022 pour des pêcheurs du BV* Salat
 * BV = Bassin versant
56% des achats 2022 effectués de manière autonome

Origine géographique des pêcheurs



Types de comptes utilisés pour les achats



Assemblée générale - 10/02/2023

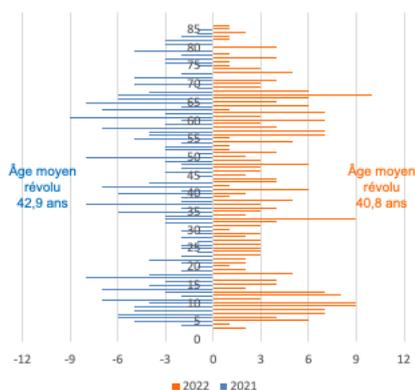
AAPPMA BAS SALAT 119 dont :

- AUSSEING 5
- BELBEZE-EN-COMMINGES 1
- CASSAGNE 24
- CASTAGNEDE 12
- ESCOULIS 0
- HIS 11
- MARSOULAS 2
- MAZERES-SUR-SALAT 25
- ROQUEFORT-SUR-GARONNE 8
- SALIES-DU-SALAT 26
- TOUILLE 5

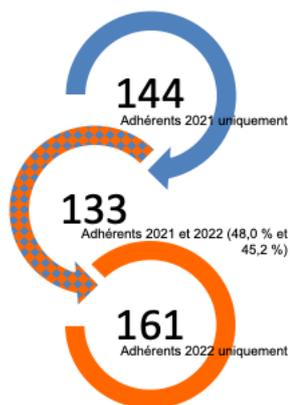
Des pêcheurs locaux peuvent acheter leur carte de pêche auprès d'une autre AAPPMA, du département ou d'un autre département.

L'âge moyen des pêcheurs passe de 42,9 à 40,8 ans*
 * Âge au 01/01
55% des pêcheurs 2022 sont « nouveaux »

Pyramide des âges révolus des pêcheurs au 01/01



Turn-over des pêcheurs



En 2022, les repeuplements ont été plus importants que prévu

Financement fédération départementale			Financement AAPPMA		
Date	Lieu	Commentaires	Date	Lieu	Commentaires
09/02	Lac des Isles	30 kg de black-bass 50 kg de gardons	09/02	Lac des Isles	25 kg de gardons
17/02	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel	09/02	Salat	25 kg de gardons
21/02	Salat – no-kill	63 kg de truites fario	15/05	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel Concours de pêche de la truite aux leurres
09/03	Salat	100 géniteurs de truites fario	Coût total AAPPMA : 679,43 € en 2022		
09/03	Salat	210 kg de truites fario	548,60 € en 2021		
12/03	Lens	63 kg de truites fario	Lens :		
12/03	Canal UE SDS/Salat (PD&I)	50 kg de truites arc-en-ciel	175 kg de truites fario		
26/03	Canal UE SDS/Salat (PD&I)	50 kg de truites arc-en-ciel	6.000 alevins de truites fario		
01/04	Salat	50 géniteurs de truites fario	Canal UE/Salat (PD&I) à Salies-du-Salat :		
02/04	Lens	21 kg de truites fario	300 kg de truites arc-en-ciel		
09/04	Canal UE SDS/Salat (PD&I)	50 kg de truites arc-en-ciel	Salat :		
14/04	Lens/Salat	6.000/18.000 alevins de truites fario	150 kg de truites arc-en-ciel		
15/04	Salat	50 géniteurs de truites fario	463 kg de truites fario		
16/04	Lens	21 kg de truites fario	200 géniteurs de truites fario		
07/05	Canal UE SDS/Salat (PD&I)	50 kg de truites arc-en-ciel	378 ombres communs		
07/05	Lens	21 kg de truites fario	18.000 alevins de truites fario		
21/05	Lens	21 kg de truites fario	15 kg de truites fario nées en 2022		
04/06	Lens	21 kg de truites fario	60 kg de truites fario nées en 2021		
02/07	Lens/Salat	7/14 kg de truites fario	Lac des Isles :		
27/09	Salat	15 kg de truites fario 0+ 60 kg de truites fario 1+	100 kg de gardons		
06/10	Salat – no-kill	378 ombres communs	30 kg de black-bass		
15/10	Canal UE SDS/Salat (PD&I)	50 kg de truites arc-en-ciel			
26/10	Salat – no-kill	63 kg de truites arc-en-ciel			
28/10	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
15/12	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
19/12	Salat – no-kill	63 kg de truites arc-en-ciel			

Assemblée générale - 10/02/2023

- La majorité des repeuplements est financée par la fédération départementale.
- La fédération départementale a fait le choix de mutualiser les moyens financiers départementaux.
 - C'est-à-dire qu'elle a décidé de reverser moins aux AAPPMA pour chaque carte de pêche vendue que le font d'autres fédérations départementales.
 - En contrepartie, elle finance des repeuplements pour toutes les AAPPMA, quelle que soit leur taille.
 - Autrement dit, les « grosses » AAPPMA payent pour les « petites ».
 - C'est un genre de péréquation entre AAPPMA.
- Une visite du Lens, le 21/02/2022, a permis de dégager des accès pour répartir davantage les truites fario lâchées avant l'ouverture de la pêche de la truite

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2021	Actions 2022
<ul style="list-style-type: none"> • APN - Formation <ul style="list-style-type: none"> – Informations de l'APEAI pour développer des partenariats, le 14/09/2021 • Forum des associations <ul style="list-style-type: none"> – Participation au forum intercommunal des associations, à Mane, le 04/09/2021 	<ul style="list-style-type: none"> • APN - Formation <ul style="list-style-type: none"> – Rencontre avec l'APEAI, le 25/01/2022 – Tentative de recrutements de jeunes au 1^o semestre 2022 – Rencontre avec la FDAAPPMA 31 pour mettre en œuvre la nouvelle charte nationale, le 15/12/2022 • Forum des associations <ul style="list-style-type: none"> – Participation au forum intercommunal des associations, à Aspet, le 10/09/2022 • Amélioration de l'accès aux lieux de pêche <ul style="list-style-type: none"> – Création de deux postes de pêche sur le parcours détente et initiation de Salies-du-Salat (1 en rive droite et 1 en rive gauche), par les jeunes de l'APEAI et leur éducateur, les 26, 27 et 29/04/2022 <ul style="list-style-type: none"> • Animation pêche au lac des Isles, le 06/05

Assemblée générale - 10/02/2023

- **APN - Formation**
 - Rencontre avec l'APEAI, le 25/01/2022
 - Organiser des actions pendant les vacances scolaires
 - Recherche de jeunes pour l'APN, au 1^o semestre 2022 (liste d'adhérents concernés, envoi de mails, appels téléphoniques, post Facebook...)
 - Signature, le 27 septembre 2021, d'une convention nationale sur l'éducation au développement durable entre la FNPF, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Transition écologique => Les APN peuvent être agréées par la Jeunesse et les Sports. Ceci permet de postuler à des aides départementales.

- **Forum des associations**
 - Quelques contacts, dont un accord des représentants de l'AAPPMA pour organiser une animation pêche pour un EHPAD, au printemps 2023

- **Amélioration de l'accès aux lieux de pêche**
 - Animation pêche pour remercier les jeunes

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2021	Actions 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de berges <ul style="list-style-type: none"> – Nettoyage des berges du Salat et du lac des Isles par l'entreprise Alvéa dans le cadre du World Clean Up Day, le 17/09/2021 – Nettoyage des berges du Salat, dans le cadre de NATURA 2000, le 23/10/2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'hébergements pêche <ul style="list-style-type: none"> – Renseignement des gestionnaires du village vacances La Justale, à Mane, le 13/12/2022 • Nettoyage de berges <ul style="list-style-type: none"> – Nettoyage des berges du Salat et du lac des Isles avec 8 jeunes de l'APEAI et leur éducateur, le 21/02/2022 • Concours de pêche aux leurres <ul style="list-style-type: none"> – Concours de pêche, organisé par SaintGo Pêche et Gilles Fuzeret avec l'aide de l'AAPPMA, sur la parcours no-kill du Salat, le 15/05/2022. Présence de : <ul style="list-style-type: none"> • Marjorie Rosa, partenaire SMITH • Pierre Larroude, MARRYAT France • Axel Roman, fondateur de Pyrénées Leurres&Co • Food truck « Captain Hadd'Oc reprend Ô Papy Friteur »

Assemblée générale - 10/02/2023

- Recherche d'hébergement pêche
 - Appel des gestionnaires qui souhaitent obtenir le label hébergement pêche
 - Information de l'AAPPMA Arbas à réaliser, en 2023
- Nettoyage des berges
 - Enlèvement des branchages par la commune (personnels, matériels)
- Concours de pêche aux leurres
 - Proposition par SaintGo Pêche et Gilles Fuzeret d'un concours de pêche au leurre sur le parcours no-kill, en remplacement d'un concours de pêche au toc aux appâts naturels
 - Post Facebook du 07/05/2022
 - 2.000 consultations/59 interactions
 - 14 participants
 - Axel Roman, fondateur de [Pyrénées Leurres&Co](#). Son entreprise commingeoise fabrique des leurres en résine biosourcée et biodégradable. Elle a été lauréate du programme French Tech Tremplin 2022, en février 2022.
 - Marjorie Mosa et « Captain Hadd'Oc reprend Ô Papy Friteur » sont adhérents de l'AAPPMA du Bas Salat, en 2022

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2021	Actions 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Lac des Isles <ul style="list-style-type: none"> – Accès au ponton en attente – Accord écrit du maire de Salies-du-Salat pour clore le lac, reçue le 20/10/2021 – Transmission de l'information à la FDAAPPMA 31, le 21/10/2021 – Lac inconnu de la DDT 31, le 26/11/2021 => Demande de reconnaissance d'antériorité nécessaire – Envoi du dossier, validé par le maire de Salies-du-Salat, à la DDT 31 par l'AAPPMA, le 20/12/2021 • Ruisseau de l'Espone <ul style="list-style-type: none"> – Pêche de sauvetage et d'inventaire, le 01/09/2021 <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Lac des Isles <ul style="list-style-type: none"> – Accès au ponton en attente – Dossier de reconnaissance d'antériorité refusé par la DDT 31, le 08/04/2022 <ul style="list-style-type: none"> • Dossier à déposer par le propriétaire • Dossier avec des informations non satisfaisantes ou incomplètes – Nouveau dossier remis à la commune, le 04/08/2022, hors matrice cadastrale – Envoi du dossier à la DDT par la mairie de Salies-du-Salat, le 05/09/2022, accompagné de l'accord du maire pour clore le lac • Ruisseau de l'Espone <ul style="list-style-type: none"> – Pêche d'inventaire, le 19/10/2022 <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de poissons – Recharge en cailloux de la zone aménagée, le 22/11 – Dégagement d'un bras de la confluence ruisseau de l'Espone/Salat, le 12/12/2022, pour permettre la libre circulation des poissons

Assemblée générale - 10/02/2023

- Lac des Isles
 - L'accès au ponton handipêche n'est toujours pas réalisé.
 - L'AAPPMA va tenter de trouver des financements pour sa réalisation (département, fondations concernant le handicap, etc...)
 - La DDT a informé la FDAAPPMA 31 que le lac des Isles n'a pas de statut légal. Elle ne le connaît pas. Il faut réaliser une régularisation du plan d'eau par reconnaissance d'antériorité.
 - <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Eau-et-assainissement/La-ressource-en-eau/Plans-d-eau/Regularisation-de-plans-d-eau>
 - Dossier à corriger :
 - Extrait de matrice cadastrale au lieu d'une copie du cadastre sous Géoportail
 - Données sont à préciser (fourchettes de hauteur de la bathymétrie, niveau normal des eaux, volume d'eau stockable, pente des talus)
 - Récépissé de dépôt de dossier, daté du 16/01/2023, envoyé par la DDT 31, le 23/01/2023
 - Affichage réglementaire en cours
 - Sans remarque au bout d'un mois minimum d'affichage, le plan d'eau sera régularisé
- Ruisseau de l'Espone
 - Syndicat de rivière (SSV) et mairie de Castagnède informés de l'intervention
 - Post Facebook – 489 personnes touchées – 216 interactions – 36 like dont SSV et Gilles Domenc (directeur du SSV) – 4 commentaires dont SSV (Bravo. Belle initiative !)

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA



Vigicrue indique parfois des débits du Salat, à Roquefort-sur-Garonne qui :

- Présentent des variations importantes plusieurs fois par jour
- Sont parfois inférieurs à 2 m³/s
- Sont inférieurs au débit mesuré à Saint-Girons

Assemblée générale - 10/02/2023

- Deux crues du Salat au cours de l'hiver ont déplacé énormément de sédiments :
 - Modification du profil du lit mineur
 - Erreurs de mesure des débits par les stations de mesures
 - Comblement de l'amont des digues

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2022

Vigicrue indique parfois des débits du Salat, à Roquefort-sur-Garonne qui :

- Présentent des variations importantes plusieurs fois par jour
- Sont parfois inférieurs à 2 m³/s
- Sont inférieurs au débit mesuré à Saint-Girons

Ces dysfonctionnements sont induits par le fonctionnement par éclusées du barrage de Castillon-en-Couserans et les réactions des multiples usines hydroélectriques qui suivent. L'usine hydroélectrique des Salins du Midi, à Salies-du-Salat, est à l'origine des importantes variations constatées à Roquefort-sur-Garonne.

Les crues de l'hiver 2022/2023 ont profondément remanié le lit du Salat, en particulier au niveau des stations de mesure. Les appareils qui mesurent les débits doivent être retardés par la DREAL 31.

Le manque de personnels de la DREAL 31, les crues récurrentes qu'engendrera le changement climatique ne sont pas des éléments rassurants pour disposer en permanence de données pertinentes sur les débits du Salat.

Assemblée générale - 10/02/2023

- Les 22 et 28/06/2022, plusieurs bénévoles de l'AAPPMA ont tenté, sans succès, d'apporter des preuves photographiques des variations du niveau des eaux du Salat en amont et en aval de l'usine hydroélectrique des Salins du Midi, à Salies-du-Salat

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2021

- Suivi des travaux sur les installations hydroélectriques
 - contrôle de la passe à poissons de l'UE Las Martres, en avril 2021

Actions 2022

- Suivi des travaux sur les installations hydroélectriques
 - Usine de Mengès, en 02 et 03/2022
 - Dégravement du canal d'aménée et travaux sur la passe à poissons
 - Usine de Touille, en 02 et 03/2022
 - Dégravement en amont de la digue
 - Usine de Mazères Sud, 03 et 04/2022
 - Dégravement en amont de la digue
 - Usine de Las Martres
 - Dégravement en amont de la digue, reporté
 - Usine des Salins du Midi, 08 à 10/2022
 - Travaux sur la digue et la passe à poissons
 - Nettoyage de l'atterrissement au pied de la digue
 - Usine de Cassagne, 09/2022 à 01/2023
 - Travaux sur les dispositifs de montaison, de dévalaison, le mur du canal de fuite et la prise d'eau
 - Usine de Las Islas, 09 et 10/2022
 - Travaux sur la passe à poissons et à kayaks
 - Usine de La Bastide-du-Salat, 09 et 10/2022
 - Dégravement en amont de la digue et des canaux d'aménée et de fuite

Assemblée générale - 10/02/2023

- Suivi des travaux sur les installations hydroélectriques
 - Deux crues du Salat au cours de l'hiver ont déplacé énormément de sédiments :
 - Modification du profil du lit mineur
 - Erreurs de mesure des débits par les stations de mesures
 - Comblement de l'amont des digues
 - Usine de Mengès
 - Demande de travaux envoyée à la DDT 31 la veille du commencement des travaux vers 17:30. la DDT 31 a pas eu le temps ni d'étudier le dossier ni de demander l'avis de la FDAAPPMA 31
 - La demande ne mentionnait pas le curage du canal d'aménée
 - La DDT 31 a recadré le propriétaire de l'usine et l'entreprise
 - L'OFB est venu contrôler les travaux réalisés
 - Usine de Touille
 - Signalisation de travaux par Romain Quilès, guide de pêche
 - Travaux conformes aux autorisations données
 - L'OFB est venu contrôler les travaux réalisés
 - Usine de Mazères Sud
 - Non respect des autorisations données
 - La DDT 31 a enjoint le propriétaire de l'usine, par écrit, à respecter l'accord initial et à lui adresser un compte rendu illustré à la fin des travaux
 - Usine de Las Martres
 - Travaux non réalisés et reportés
 - Présence d'un couple de cingles plongeurs => Nouvelle demande d'autorisation de travaux indispensable
 - Usine des Salins du Midi (arrêté préfectoral du 7 juillet 2022)
 - Pêche électrique de sauvetage, les 12 et 13/09 => L'AAPPMA a été informée trop tard pour pouvoir y assister
 - Modification de la digue et de la passe à poissons pour respecter le débit réservé de 6 m³/s
 - Changement du plan de grille juste à l'amont de l'usine prévu en septembre/octobre 2023
 - Usine de Cassagne (arrêté préfectoral du 19 juillet 2022)
 - Pêche électrique de sauvetage, le 30/08/2022
 - Usine de La Bastide-du-Salat
 - Pêche électrique de sauvetage, le 28/09/2022
 - Dépôt des sédiments sur les berges

Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2021	Actions 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à d'autres associations locales <ul style="list-style-type: none"> – Run & Bike, association des donneurs de sang, le 05/12/2021 • Garderie particulière <ul style="list-style-type: none"> – Agrément de Pascal Frit, par la préfecture, le 17/02/2021 – Pascal Frit opérationnel à partir du 19/11/2021 – Formation des garde-pêches à « Vigipêche II », le 20/12/2021 • Etudes <ul style="list-style-type: none"> – Pêche électrique dans le Lens, le 29/09/2021 <ul style="list-style-type: none"> • Présence du barbeau méridional – Pêche électrique dans 4 ruisseaux concernés par la déviation de Mane, le 18/10/2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à d'autres associations locales <ul style="list-style-type: none"> – Run & Bike, association des donneurs de sang, le 27/11/2022 • Garderie particulière <ul style="list-style-type: none"> – Visite des garde-pêches à la gendarmerie de Salies-du-Salat, en janvier 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Accord de principe de la gendarmerie pour être présente lors de l'ouverture de la pêche de la truite • Etudes <ul style="list-style-type: none"> – Pêche scientifique dans le ruisseau de l'Espone, le 01/07/2022, dans le cadre du projet POLLPAT

Assemblée générale - 10/02/2023

- Etudes
 - Une pêche scientifique a été réalisée à l'amont du ruisseau de l'Espone, dans le cadre du projet POLLPAT financé par la Région Occitanie et le CNRS.
 - Il s'agit d'étudier le transfert et les impacts des contaminants métalliques historiques sur les interactions poisson-pathogène. Autrement dit, comprendre l'impact des pollutions sur l'état sanitaire des poissons, et notamment l'impact des contaminants métalliques issus d'anciennes mines.
 - 45 mn de pêche électrique sur 68 m du ruisseau ont permis de capturer :
 - 10 truites fario pour 2.730 g
 - 1 goujon de 33 g
 - 65 vairons pour 225 g
 - Seules les truites fario sont conservées pour l'étude. Les autres poissons ont regagné le cours d'eau.
 - Les chercheurs considèrent l'état sanitaire des poissons et la qualité de l'eau très satisfaisants.
 - L'AAPPMA a été informée trop tard pour pouvoir assister à cette pêche scientifique.

La garderie particulière rencontre quelques difficultés autour du parcours D&I

Points positifs

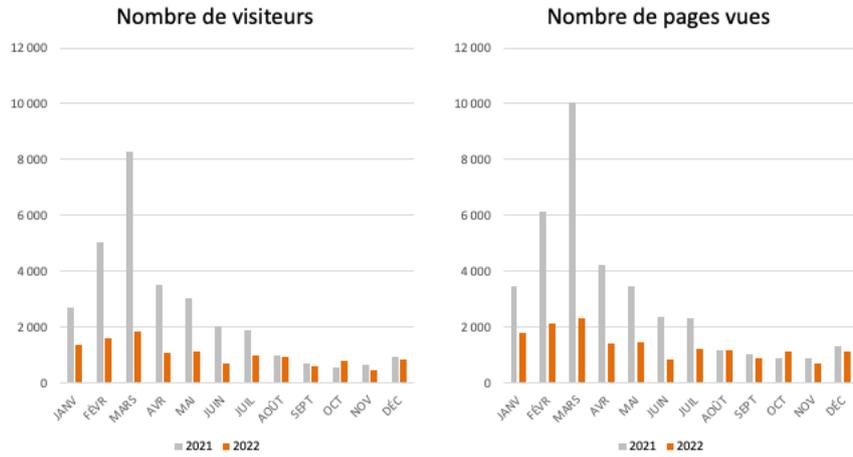
- Présence des garde-pêches lors des lâchers
- Présence de la gendarmerie lorsque les garde-pêches le demandent
 - Ouverture de la pêche de la truite sur le parcours détente et initiation de Salies-du-Salat
- Satisfaction des pêcheurs pour la qualité des truites lâchées

Points négatifs

- Dépôts de déchets (bidons, fumier, etc..) par le cirque Zavatta, sur les berges du Salat, à Salies-du-Salat
 - Information de la police municipale
- Difficultés rencontrées lors de l'ouverture, sur le parcours D&I :
 - Rappels de la réglementation
- Inaccessibilité temporaire mais répétée des berges du Salat à l'aval du pont suspendu de Salies-du-Salat, en rive droite

<http://aappmabassalat.overblog.com>

12 articles – 12.385 visiteurs – 16.232 pages vues



Assemblée générale - 10/02/2023

Une page Facebook complète le blog de l'AAPPMA <https://www.facebook.com/AAPPMBasSalat/>

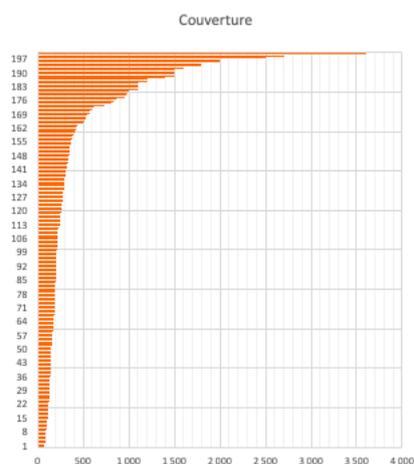
Page créée le 24 janvier 2019

En 2022 :

- 200 messages
- 78.787 consultations
- 8.069 interactions
- 633 abonnés

Les 5 posts les plus lus, en 2022

- 14/04/2022 : Lâcher alevins TRF Salat et Lens – 3.600 consultations/261 interactions
- 15/04/2022 : Lâcher TRF et géniteurs TRF – 2.700 consultations/209 interactions
- 17/02/2022 : Lâcher TAC dans PD&I – 2.500 consultations/209 interactions
- 09/02/2022 : Lâcher BBG et GAR – 2.000 consultations/124 interactions
- 07/05/2022 : Concours de pêche – 2.000 consultations/59 interactions



Assemblée générale - 10/02/2023

Les 5 posts qui ont généré le plus d'interactions, en 2022

- 10/01/2022 : Crue du Salat du 10 janvier 2022 – 1.800 consultations/486 interactions
- 06/09/2022 : Jérémie Loison participe au CA – 1.200 consultations/299 interactions
- 14/04/2022 : Lâcher alevins TRF Salat et Lens – 3.600 consultations/261 interactions
- 26/10/2022 : Lâcher TRF dans le parcours no-kill – 611 consultations/241 interactions
- 12/12/2022 : Dégagement d'un bras du ruisseau de l'Espone – 493 consultations/217 interactions

Les 5 posts avec les plus forts taux d'interaction, en 2022

- 19/12/2022 : Dernier lâcher TRF dans le parcours no-kill – 213 consultations/94 interactions => 44,13 %
- 12/12/2022 : Dégagement d'un bras du ruisseau de l'Espone – 493 consultations/217 interactions => 44,02 %
- 26/12/2022 : Lâcher TRF dans le parcours no-kill – 611 consultations/241 interactions => 39,44 %
- 04/08/2022 : Menace de sites miniers – 146 consultations/48 interactions => 32,88 %
- 13/03/2022 : Garderie particulière – 573 consultations/188 interactions=> 32,81 %

Autres informations diverses

- Francis Souquet a reçu la médaille d'honneur, en argent, du Club Halieutique Interdépartemental
- Jérémie Loison, adhérent de l'AAPPMA, gagnant du concours photo 2021 organisé par la FDAAPPMA 31, catégorie « salmonidés »
 - Jérémie Loison a répondu favorablement à l'invitation pour assister à un conseil d'administration de l'AAPPMA, le 05/09/2022
- Proposition et parution d'un article sur les travaux de l'usine hydroélectrique, dite de « Cassagne », dans le bulletin municipal de Cassagne
- Entretien/réparation du local de l'AAPPMA
 - Fuite d'eau => quelques tuiles changées par la commune
 - Présence d'insectes xylophages
- Animation pêche pour le foyer « Le Bosquet », le 23/10/2022

Assemblée générale - 10/02/2023

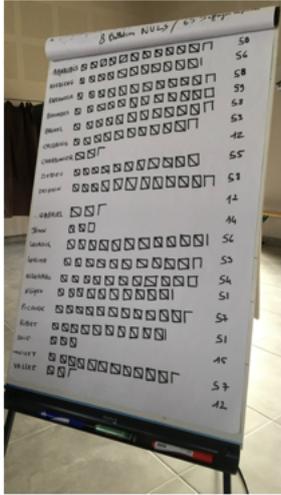
- Animation pêche pour le foyer « Le Bosquet »
 - Participation de 10 personnes du Bosquet, dont 6 pêcheurs, et 2 encadrants

Autres informations en lien avec la fédération départementale de pêche de Haute-Garonne

- Jean-Pierre Picaudé a été réélu secrétaire de la FDAAPPMA 31
- Le CA de la FDAAPPMA 31, du 08/12/2022, a nommé Philippe Huillet conseiller technique auprès de Jean-Louis Cassaing, vice-président fédéral, pour tout ce qui concerne la garderie particulière sur le département
- L'AAPPMA a candidaté à un « Trophées Pêche Durable » pour ses actions de création de lien social
- Gaël Durbe est le nouveau directeur de la fédération départementale ; il remplace Olivier Plasseraud.
- Pierre Favron, ingénieur hydrobiologiste, est chargé de mission à la fédération départementale ; il remplace Gaël Durbe. Il est domicilié à Salies-du-Salat.

Assemblée générale - 10/02/2023

- Les « Trophées Pêche Durable » récompensent chaque année des AAPPMA pour des actions en faveur d'une pêche durable, de la biodiversité ou de la création de lien social. Ces dernières années, la Région Occitanie alloue une subvention de 2.000 € aux AAPPMA lauréates (une par département et par an).



21/03/2022 : Elections du CA de la FDAAPPMA 31



21/02/2022 : Nettoyage de berges avec l'APEAI



06/03/2022 : Remise de la médaille d'honneur du CHI, en argent, à Francis Souquet
Assemblée générale - 10/02/2023

Images 2022

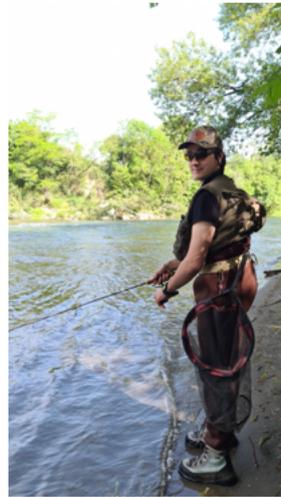


12/03/2022 : Ouverture de la pêche de la truite



06/05/2022 : Animation pêche suite à la création de postes de pêche avec l'APEAI

Assemblée générale - 10/02/2023



15/05/2022 : Axel Roman au cours du concours de pêche aux leurres

Images 2022



05/09/2022 : Invitation de Jérémie Loison à un conseil d'administration



19/10/2022 : Pêche d'inventaire sur le ruisseau de l'Esponde

Assemblée générale - 10/02/2023



30/08/2022 : Pêche de sauvetage à l'UE de Cassagne

Images 2022



23/10/2022 : Animation pêche du foyer de vie « Le Bosquet »



12/12/2022 : Dégagement d'un bras du ruisseau de l'Espone

Assemblée générale - 10/02/2023

LOISIR PÊCHE EN ZONE CYPRINOICOLE

LE PARCOURS NO-KILL DU SALAT

Le Salat, à l'aval du pont de Lacour, est classé en 2^e catégorie piscicole.

La pêche y est ouverte toute l'année. Attention, toutefois, la pêche au saumon n'y est autorisée, comme sur le reste de la zone cypriocole que du 1^{er} janvier au 31 janvier puis du 24 avril au 31 décembre.

Les deux derniers kilomètres du Salat, à l'amont immédiat de sa confluence avec la Garonne, sont réglementés en parcours «no kill» saumonés. Ceci impose :

- de choisir que des méthodes simples, sans emploi de matériel complexe ;
- de respecter scrupuleusement et avec précaution toute faune, flore aquatique et ombre commune.



Tous les modes de pêche sont autorisés. Toutefois, les pratiques de pêche à la mouche sont les plus nombreuses.

Les salmonides ne sont pas les seuls habitants des lieux. Ablettes, barbeaux, chabots, carpes, écrevisses, éperlans, carnassiers et de Callinectes, grenouilles, crapauds, poissons, brochets, perches, tanches, silures, truites, etc. Malheureusement, les herbivores parasites brochets, carpes, silures et sont aussi présents.

Il y a encore plus, l'espace aquatique est pressenti, en effet, se limitant à la digue de Les Mètres, à la limite amont.

du Salat sur la commune de Roquefort-sur-Garonne. Depuis 2018, ce n'est plus le cas. Aubertin, l'opération globale de continuité écologique du Salat, leur donne la possibilité de franchir toutes les digues jusqu'à Saint-Gérons.

Sur ces 2 km allentant radars, pisciculture, moules. Les poissons peuvent trouver des zones de refuge, de protection, d'alimentation et de reproduction. Malheureusement, la barrière de Caillou sur Léz qui fonctionne par écoulement et ne multiples autres installations hydroélectriques qui fonctionnent au fil de l'eau peuvent parfois modifier significativement le niveau d'énergie du cours, le positionnement des différents lieux de vie des poissons, plusieurs fois au cours d'une journée.

Le transport sédimentaire est parfois important. La profondeur du lit mineur, la configuration des courants principaux changent au cours du temps.

Mais, l'absence réglementaire n'est pas suffisante à rendre non fonctionnelle une bonne partie de l'ouvrage de Caillou sur Léz qui passe au nord de l'île située en amont du pont suspendu.

Pour favoriser l'italisme sur ce parcours, la Fédération départementale 31 et ***

du Salat 2022 - 11

Je pêche l'édition 2022

Images 2022

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- **Rapport financier 2022**
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Le bilan au 31 décembre 2022

ACTIF		PASSIF	
CCP	4.091,47 €	Réserves	13.373,13 €
Livret A	10.840,58 €		
Résultat de l'exercice			1.558,92 €
TOTAL	14.932,05 €	TOTAL	14.932,05 €

Assemblée générale - 10/02/2023

Côté actif on trouve :

- Les avoirs au 31/12/2022

Côté passif, on trouve :

- Les avoirs au 31/12/2021, en réserves

Le résultat de l'exercice annuel

- Résultat positif, si excédent (colonne passif)
- Résultat négatif, si déficit (colonne actif)

Le compte de résultat au 31 décembre 2022

CHARGES		PRODUITS	
60 – Achats	1.180,78 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	9.484,75 €
61 – Services extérieurs	8.177,34 €		
62 – Autres services extérieurs	167,24 €		
63 – Impôts et taxes	0,00 €		
64 – Charges de personnel	0,00 €	74 – Subventions d'exploitation	1.494,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	19,53 €
66 – Charges financières	0,00 €	76 – Produits financiers	86,00 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	0,00 €
68 – Dotations aux amortissements	0,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
		79 – Transfert de charges	0,00 €
Sous total	9.525,36 €	Sous total	11.084,28 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	15.175,26 €	87 – Contributions volontaires en nature	15.175,26 €
Résultat net de l'exercice (excédent)	1.558,92 €	Résultat net de l'exercice (perte)	
TOTAL	26.259,54 €	TOTAL	26.259,54 €

Assemblée générale - 10/02/2023

60 Achat logiciel	59,88 €
60 Achat poissons	679,43 €
60 Achat vivres	155,59 €
60 Fournitures	285,88 € dont 2 bannières
61 Assurance	360,84 €
61 Participation aux frais d'impression	35,00 €
61 Prélèvements FNPF	7.781,50 €
62 Frais postaux	38,28 €
62 Services bancaires	128,96 €
70 Remboursement part AAPPMA	1.703,25 €
70 Vente de cartes de pêche par internet 2022	7.781,50 €
74 Subvention commune	1.425,00 €
• Castagnède 75 €, Roquefort/Gne 150 €, Cassagne 270 €, Salies-du-salat 2 * 465 € (subvention 2021 reçue début 2022)	
74 Subvention FDAAPPMA 31	69,00 €
75 Produit de gestion courante	19,53 €
76 Intérêts	86,00 €

La zone d'influence de l'AAPPMA concerne 11 communes. Seules 4 d'entre elles participent au financement de l'AAPPMA.

- Joëlle Gaillard invite les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA à écrire aux autres communes pour obtenir d'autres subventions.

La comptabilité analytique 2022

ACTIONS		CHARGES	PRODUITS	BALANCE
Animation/APN	Mouvements financiers	145,84 €	0,00 €	- 145,84 €
	Bénévolat	973,51 €	973,51 €	
Communication	Mouvements financiers	192,79 €	0,00 €	- 192,79 €
	Bénévolat	1.539,07 €	1.539,07 €	
Concours de pêche	Mouvements financiers	399,85 €	0,00 €	- 399,85 €
	Bénévolat	1.105,56 €	1.105,56 €	
Fonctionnement	Mouvements financiers	542,30 €	1.530,53 €	988,23 €
	Bénévolat	4.973,12 €	4.973,12 €	
Garderie particulière	Mouvements financiers	75,07 €	0,00 €	- 75,07 €
	Bénévolat	1.316,98 €	1.316,98 €	
Repeuplements	Mouvements financiers	321,55 €	0,00 €	- 321,55 €
	Bénévolat	2.508,61 €	2.508,61 €	
Travaux	Mouvements financiers	31,46 €	0,00 €	- 31,46 €
	Bénévolat	2.440,69 €	2.440,69 €	
Vente de cartes de pêche	Mouvements financiers	7.816,50 €	9.553,75 €	1.737,25 €
	Bénévolat	317,73 €	317,73 €	
TOTAL	Mouvements financiers	9.525,36 €	11.084,28 €	1.558,92 €
	Bénévolat	15.175,26 €	15.175,26 €	

- Le bénévolat est évalué avec un coût du SMIC horaire « chargé », à 11,50 €/heure
 - Le bénévolat du rôle de président et celui des garde-pêches est évalué à 2 fois ce coût, soit 23 €/heure

- Bénévolat :
 - Les organismes qui délivrent des reçus doivent désormais déclarer chaque année à l'administration fiscale le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents, ainsi que le nombre de documents délivrés au cours de cette période ou de cet exercice.
 - L'obligation concerne les dons reçus à compter du 1er janvier 2021.
 - Pour cette 1ère année, la déclaration est à déposer au plus tard le 31 décembre 2022 => déclaration des dons 2021 faite le 18/08/2021
 - Pour les prochaines années, elle devra se faire dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice comptable. Il faut déclarer l'ensemble des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, ou tout autre document émis par le bénéficiaire du don. La déclaration s'effectue en ligne. L'administration fiscale a réalisé un document d'appui.
 - L'association ne remplissant pas cette obligation pendant deux années consécutives est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Approbation du rapport financier

- Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Les projets 2023, sans se censurer... (1/2)

- Poursuivre les actions de formation (connaissances théoriques, pratique de diverses techniques de pêche), y compris pour les adultes
- Participer à/organiser une fête de la pêche avec les autres AAPPMA de la CC CGS
- Installer des panneaux d'information
 - Lac des Isles
 - Parcours no-kill du Salat
- Faire réaliser l'accès au ponton handipêche
- Entretien du ponton handipêche
- Œuvrer pour la mise en eau close du lac des Isles et l'introduction de carpes amour ?
- Augmenter la capacité d'accueil, créer des frayères, mettre en place des caches sur les affluents du Salat (FDPPMA 31, SYCOSERP)
 - ruisseau de l'Espone
- Participer à l'organisation ou organiser des concours de pêche :
 - Concours de pêche au coup au lac des Isles
 - Concours de pêche aux leurres sur le parcours no-kill du Salat

Assemblée générale - 10/02/2023

Les projets 2023, sans se censurer... (2/2)

- Souscrire un contrat d'engagement républicain
- Suivre les travaux concernant les digues
 - Opération groupée de continuité écologique du Salat
- Participer à une opération de nettoyage de cours d'eau ou l'organiser
 - Organisation d'un nettoyage par le SSV, le samedi 04/03/2023 ?
- Œuvrer pour éviter le piétinements des troupeaux dans les cours d'eau (création d'abreuvoirs)
 - Goutte de Chire
 - Lens
 - Ruisseau de l'Espone
 - Salat

Assemblée générale - 10/02/2023

- Joëlle Gaillard indique que les enfants appréciaient de capturer des truites lors d'anciennes fêtes du village de Cassagne.
 - Elle envisage de proposer, à nouveau, une telle animation.

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Budget prévisionnel 2023

- Le budget prévisionnel est établi sur la base d'une stabilité des effectifs pour les différentes cartes de pêche

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	3.260,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1.700,00 €
61 - Services extérieurs	660,00 €		
62 - Autres services extérieurs	2.030,00 €		
63 - Impôts et taxes	0,00 €		
64 - Charges de personnel	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	2.000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	900,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	76 - Produits financiers	120,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1.230,00 €
		79 - Transfert de charges	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	15.000,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	15.000,00 €
Résultat net de l'exercice (excédent)		Résultat net de l'exercice (perte)	
TOTAL	20.950,00 €	TOTAL	20.950,00 €

Assemblée générale - 10/02/2023

60 Achat appâts		100,00 €
60 Achat logiciel	60,00 €	
60 Achat poissons	1 100,00 €	
60 Achat vivres		500,00 €
60 Fournitures oriflamme et 900 € APN		1 500,00 € dont 200 € pour peinture ponton, 200 € pour
61 Assurance		380,00 €
61 Chauffage	50,00 €	
61 Participation aux frais d'impression	100,00 €	
61 Remboursement cartes APN	130,00 €	
62 Cadeaux	100,00 €	
62 Publicité	50,00 €	
62 Hébergement et restauration	750,00 €	
62 Services bancaires		130,00 €
62 Travaux	1 000,00 € (Espone)	
70 Vente de cartes de pêche	1 700,00 €	
74 Subvention commune	950,00 €	
74 Subvention FDPPMA 31	1.050,00 €	
75 Produit de gestion courante	900,00 €	
76 Intérêts		120,00 €

- Commande de 2 barnums aux couleurs de « Génération pêche », de 3 m * 3 m, le 17/08/2022 Le prix d'un barnum serait de 350 à 400 €.
- Commande d'un oriflamme

ORDRE DU JOUR

- Élection d'un nouveau membre au conseil d'administration
- Élection d'un nouveau secrétaire par les membres du conseil d'administration
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022
- Mise au vote du rapport financier 2022
- Programme d'activité 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

Assemblée générale - 10/02/2023

Vigilance et anticipation pour l'achat de sa carte de pêche 2023

- Le site [cartedepeche.fr](https://www.cartedepeche.fr) a été l'objet d'une cyberattaque, le jeudi 08/09/2022
 - Les mots de passe d'accès des comptes utilisateurs à la plateforme Eolas doivent être sécurisés
 - Les pêcheurs qui ont un compte sont invités à modifier leur mot de passe (au moins 8 caractères dont 1 chiffre et 1 caractère spécial)
- L'accès au site [cartedepeche.fr](https://www.cartedepeche.fr) lors de l'ouverture de la pêche de la truite pourrait être difficile à cause du nombre de commandes et des changements de mots de passe (temps augmentés par les hésitations) ; **il vaut mieux anticiper sa commande de carte de pêche et ne pas attendre la dernière minute.**
- **Lors de l'achat de toute carte de pêche, veiller à contrôler l'adresse du site (<https://www.cartedepeche.fr/>) pour éviter un site miroir**

Assemblée générale - 10/02/2023

Les questions/remarques diverses

- Gilles Fuzeret alerte le conseil d'administration sur une nouvelle réglementation au sujet de l'envoi d'emails par toute association à ses adhérents
 - Il demandera à un conseiller municipal de Roquefort-sur-Garonne d'apporter plus d'éléments à l'AAPPMA, sur le sujet



*Association Agrée pour la Pêche et
La Protection du Milieu Aquatique
Du Bas Salat*

**Le président
remercie les participants
et les invite à partager le pot de
l'amitié**